

Année de la Formation/Domaine/Mention : L3 PHYSIQUE						Code Diplôme : PALPHY1		Date approbation Conseil composante : 30 Mai 2024										
Parcours-type : PHYSIQUE - MUSICOLOGIE						Code VDI : 109		Date approbation CSPM : 27 Juin 2024										
Parcours pédagogique (le cas échéant) :						Code Etape : PAL3PM		N° de version dans l'accréditation : 4										
Responsable de la Formation : Guillaume MEJEAN						Code VET : 211		Formation Initiale/Formation Continue										
Responsable de l'Année : Frédéric FAURE								Présentiel										
Intitulé des UE et/ou des Blocs de Connaissances et de Compétences (le cas échéant, intitulés des EC et des matières)	Cours mutualisés (le cas échéant)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient	Modalités d'examen : Evaluation Continue/ Evaluation terminale (ECET) ou Evaluation continue intégrale (ECI) ou Examen terminal (ET)								NOMBRE D'HEURES				
						Evaluation initiale				Seconde chance				CM	TD	CM/TD	TP	
						Evaluation Continue (EC) *	Coef. ou %	Evaluation Terminale (ET) *	Coef. ou %	Seconde chance * (intégrée à l'évaluation initiale)	Report *	Coef. ou %	Evaluation supplémentaire * (après publication des résultats de l'évaluation initiale)					Coef. ou %
SEMESTRE 5																		
Histoire de la musique	ARSH	PAXSPMAD	O	3	2	Selon les modalités de l'UFR Arsh												
Technique musicale	ARSH	PAXSPMAC	O	6	2	Selon les modalités de l'UFR Arsh												
Electromagnétisme	L3PC	PAXSPCAE	O	6	2	Selon les modalités de la L3 Physique Chimie												
Mathématiques pour la physique	L3P	PAXSPHAD	O	6	2	Selon les modalités de la L3 Physique												
Optique cohérente	L3P	PAXSPHAF	O	6	2	Selon les modalités de la L3 Physique												
Informatique	L3P	PAXSPHAC	O	3	1	Selon les modalités de la L3 Physique												
				Total ECTS / Semestre	30									Total Nbre d'heures	0,00	0,00	0,00	0,00

Commentaire : dans le cadre de l'ECI, lorsque la seconde chance est intégrée à l'évaluation initiale, préciser les modalités :

** : UE concernée par une règle de max

* **Légende des couleurs des colonnes G, I, L, M, O** :

bleu + rouge ou bleu + rose = **ECI** (Evaluation continue intégrale)

bleu + vert + noir + rose = **ECET** (Evaluation continue et évaluation terminale)

vert + rose = **ET** (Evaluation terminale)

En cas de circonstances exceptionnelles affectant le déroulement normal des examens, des adaptations des modalités d'évaluation pourront être mises en place après vote par les instances concernées

Année de la Formation/Domaine/Mention : L3 PHYSIQUE					Code Diplôme : PALPHY1	Date approbation Conseil composante : 30 Mai 2024				
Parcours-type : PHYSIQUE - MUSICOLOGIE					Code VDI : 109	Date approbation CSPM : 27 Juin 2024				
Parcours pédagogique (le cas échéant) :					Code Etape : PAL3PM	N° de version dans l'accréditation : 4				
Responsable de la Formation : Guillaume MEJEAN					Code VET : 211	Formation Initiale/Formation Continue				
Responsable de l'Année : Frédéric FAURE					Présentiel					
Intitulé des UE et/ou des Blocs de Connaissances et de Compétences (le cas échéant, intitulés des EC et des matières)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient	Règle du Max (partie à remplir pour les formations qui utilisent cette règle)					
					Evaluation initiale			Seconde chance		
					OUI nouveau coef. EC ou %	OUI nouveau coef. ET ou %	NON	OUI nouveau coef. EC ou %	OUI nouveau coef. ET ou %	NON
SEMESTRE 5										
<i>Histoire de la musique</i>	PAX5PMAD	O	6	2	Selon les modalités de l'URF ARSH					
<i>Techniques musicales</i>	PAX5PMAC	O	3	2	Selon les modalités de l'URF ARSH					
Electromagnétisme	PAX5PCAE	O	6	2	Selon les modalités de la L3 Physique Chimie					
Mathématiques pour la physique	PAX5PHAD	O	6	2	Selon les modalités de la L3 Physique					
Optique cohérente	PAX5PHAF	O	6	2	Selon les modalités de la L3 Physique					
Informatique	PAX5PHAC	O	3	1	Selon les modalités de la L3 Physique					

Commentaires : en italique les UE gérées côté ARSH

Année de la Formation/Domaine/Mention : L3 PHYSIQUE						Code Diplôme : PALPHY1		Date approbation Conseil composante : 30 Mai 2024															
Parcours-type : PHYSIQUE - MUSICOLOGIE						Code VDI : 109		Date approbation CSPM : 27 Juin 2024															
Parcours pédagogique (le cas échéant) :						Code Etape : PAL3PM		N° de version dans l'accréditation : 4															
Responsable de la Formation : Guillaume MEJEAN						Code VET : 211		Formation Initiale/Formation Continue Présentiel															
Responsable de l'Année : Frédéric FAURE						Modalités d'examen : Evaluation Continue/ Evaluation terminale (ECET) ou Evaluation continue intégrale (ECI) ou Examen terminal (ET)								NOMBRE D'HEURES									
Intitulé des UE et/ou des Blocs de Connaissances et de Compétences (le cas échéant, intitulés des EC et des matières)	Cours mutualisés (le cas échéant)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient	Evaluation initiale				Seconde chance				CM	TD	CM/TD	TP						
						Evaluation Continue (EC) *	Coef. ou %	Evaluation Terminale (ET) *	Coef. ou %	Seconde chance * (intégrée à l'évaluation initiale)	Report *	Coef. ou %	Evaluation supplémentaire * (après publication des résultats de l'évaluation initiale)					Coef. ou %					
SEMESTRE 6																							
Histoire de la musique	ARSH	PAX6PMAA	O	3	1	Selon les modalités de l'UFR Arsh																	
Technique musicale	ARSH	PAX6PMAE	O	6	1	Selon les modalités de l'UFR Arsh																	
Acoustique musicale	ARSH	PAX6PMAD	O	3	1	Selon les modalités de l'UFR Arsh																	
Anglais	ARSH	UIW6PAN1	O	3	1	Selon les modalités de l'UFR Arsh																	
Mécanique des milieux continus	L3P	PAX6PHAB	O	3	1	Selon les modalités de la L3 Physique																	
Mécanique quantique	L3P	PAX6PHAC	O	6	2	Selon les modalités de la L3 Physique																	
Traitement du son		PAX6PMAC	O	3	1	RT	100%			Non							24						
Physique statistique	L3P	PAX6PHAE	O	3	1	Selon les modalités de la																	
				Total ECTS / Semestre		30										Total Nbre d'heures				0,00	0,00	0,00	24,00

Commentaire : dans le cadre de l'ECI, lorsque la seconde chance est intégrée à l'évaluation initiale, préciser les modalités :

** : UE concernée par une règle de max

* **Légende des couleurs des colonnes G, I, L, M, O** :

bleu + rouge ou bleu + rose = ECI (Evaluation continue intégrale)

bleu + vert + noir + rose = ECET (Evaluation continue et évaluation terminale)

vert + rose = ET (Evaluation terminale)

En cas de circonstances exceptionnelles affectant le déroulement normal des examens, des adaptations des modalités d'évaluation pourront être mises en place après vote par les instances concernées

Année de la Formation/Domaine/Mention : L3 PHYSIQUE Parcours-type : PHYSIQUE - MUSICOLOGIE Parcours pédagogique (le cas échéant) : Responsable de la Formation : Guillaume MEJEAN Responsable de l'Année : Frédéric FAURE					Code Diplôme : PALPHY1 Code VDI : 109 Code Etape : PAL3PM Code VET : 211	Date approbation Conseil composante : 30 Mai 2024 Date approbation CSPM : 27 Juin 2024 N° de version dans l'accréditation : 4 Formation Initiale/Formation Continue Présentiel				
Intitulé des UE et/ou des Blocs de Connaissances et de Compétences (le cas échéant, intitulés des EC et des matières)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient	Règle du Max (partie à remplir pour les formations qui utilisent cette règle)					
					Evaluation initiale			Seconde chance		
					OUI nouveau coef. EC ou %	OUI nouveau coef. ET ou %	NON	OUI nouveau coef. EC ou %	OUI nouveau coef. ET ou %	NON
SEMESTRE 6										
<i>Histoire de la musique</i>	PAX6PMAA	O	3	1	Selon les modalités de l'UFR Arsh					
<i>Ecriture, Formation Musicale et Analyse</i>	PAX6PMAE	O	6	1	Selon les modalités de l'UFR Arsh					
<i>Acoustique musicale</i>	PAX6PMAD	O	3	1	Selon les modalités de l'UFR Arsh					
<i>Anglais</i>	UIW6PAN1	O	3	1	Selon les modalités de l'UFR Arsh					
Mécanique des milieux continus	PAX6PHAB	O	3	1	Selon les modalités de la L3 Physique					
Mécanique quantique	PAX6PHAC	O	6	2	Selon les modalités de la L3 Physique					
Traitement du son	PAX6PMAC	O	3	1	Non					
Physique statistique	PAX6PHAE	O	3	1	Selon les modalités de la L3 Physique					

Commentaires : en italique les UE gérées côté ARSH